

# Septembre 2019 : mot de la majorité

## Une ville dynamique, des citoyens concernés

**Chalonnès est une ville qui suscite la passion de ses habitants.** Vous êtes concernés par votre ville, dans notre fonction d'élu nous le constatons au quotidien : chaque rencontre est l'occasion de discussions, d'encouragements, de propositions, de critiques aussi bien sûr de l'action politique et des projets. **Vous aimez également faire la promotion de votre ville, vous en êtes les meilleurs ambassadeurs.** Et vous aimez à entendre que notre ville pour bien des aspects est remarquée, parfois même enviée. Chalonnès ne vous laisse pas indifférent, et nous en sommes très heureux. C'est une façon de s'investir, de participer à une vie municipale, de se sentir impliqué dans la vie de sa cité. La construction d'une identité affirmée, le partage de valeurs qui rassemblent.

**Chalonnès est une ville dynamique** : dynamisme commercial et économique, infrastructures importantes, animations, solidarité, rayonnement culturel, qualité environnementale, beauté des paysages. **Dynamisme aussi par l'engagement de sa population** : plus d'une centaine d'associations, des bénévoles très nombreux, des grands événements mobilisateurs, une diversité d'actions : en faveur des jeunes, des aînés, dans l'action culturelle, sportive, la solidarité, l'accès aux services. Sans attendre tout des acteurs publics, vous savez vous mobiliser pour organiser, participer, créer pour la vie municipale sous toutes ses formes. **L'action politique municipale doit accompagner sa population, encourager son dynamisme, sa créativité.** Elle doit dans la mesure de ses moyens vous aider, vous suivre dans vos engagements. Par notre proximité d'élus, par le dialogue, le soutien aux événements, l'accompagnement aux projets.

Une ville est en construction permanente, telle une écriture au quotidien où chacun peut apporter sa contribution. **C'est une condition indispensable pour s'inscrire dans le monde de demain, un monde en transition, un monde à imaginer, un monde à construire et à partager.**

*En application de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, cette page est consacrée à l'expression de la majorité et de la minorité du conseil municipal. En cette période pré-électorale, la loi nous interdit d'évoquer le bilan des actions menées ou nos projections pour l'avenir, jusqu'aux élections municipales de mars 2020.*

**Le groupe de la majorité**